

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 novembre 2010

L'an deux mille dix, le dix-sept novembre, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. Henri LAMBERT, maire, et en présence de tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mmes et MM. Gérard BERRUTI-MARTINEZ (ayant donné pouvoir à M. Lambert), Patrick PHILBERT (ayant donné pouvoir à M. Planche), Yves GUIGNOUARD (ayant donné pouvoir à M. Gousseau), Guy BRISE (ayant donné pouvoir à Mme Grizon), Martine HENNENFENT (ayant donné pouvoir à Mme Dubois).

Le conseil municipal a désigné Mme Anne CLEMENT-THIMEL comme secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2010 a été approuvé.

2010/57 Convention avec l'Institut Médico-Educatif « Le Breuil » pour une action autour de l'environnement

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du projet de convention proposé par l'Institut Médico-Educatif « Le Breuil » pour l'organisation d'une activité de nettoyage au port du Plomb,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la convention précitée et autorise le Maire à la signer

2010/58 Attribution d'une indemnité d'éviction suite à une acquisition foncière

Le Conseil Municipal,

En l'absence de M. Rodolphe CHAVIGNAY, conseiller municipal directement concerné par l'objet de la délibération, Considérant que le 14 janvier 2009, la commune a acheté parcelle de terrain de 1.472 m² appartenant à Mme Lucette JALLET pour la réalisation d'une piste cyclable reliant Nieul-sur-Mer à Marsilly,

Considérant que cette parcelle a été dégagée d'une unité foncière d'une superficie de 11.510 m²,

Considérant que lors de la rédaction de l'acte, il a été omis d'indiquer que la propriété de Mme JALLET était exploitée par M. Rodolphe CHAVIGNAY, agriculteur, et que cette omission a eu pour conséquence de ne pas indiquer un montant d'indemnité d'éviction due par l'acquéreur à l'exploitant,

Considérant que le montant de cette indemnité d'éviction est de 514,53 € conformément au barème en vigueur,

Appelé à délibérer sur l'attribution de l'indemnité d'éviction à M. Rodolphe CHAVIGNAY,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'attribuer une indemnité d'éviction de 514,53 € à M. Rodolphe CHAVIGNAY, agriculteur exploitant de la parcelle acquise par la commune le 14 janvier 2009 à Mme Lucette JALLET

2010/59 Remboursement au Centre Communal d'Action Sociale de fonds perçus au titre du Fonds d'Aide au Relogement d'Urgence

Le Conseil Municipal,

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale assure le paiement de sommes dans le cadre du relogement temporaire des sinistrés de la tempête Xynthia,

Considérant que ces dépenses font l'objet d'un remboursement de l'Etat dans le cadre du dispositif du Fonds d'Aide au Relogement d'Urgence (FARU),

Considérant que l'encaissement de ce remboursement est opéré sur le budget communal,

Appelé à délibérer pour décider un reversement des sommes perçues de l'Etat au Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de reverser au Centre Communal d'Action Sociale les sommes perçues au titre du Fonds d'Aide au Relogement d'Urgence

2010/60 Démarche de prévention des risques : demande de subvention

Le Conseil Municipal,

Appelé à approuver une démarche de prévention des risques afin d'élaborer le document unique conformément au décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001,

Considérant que le coût prévisionnel de cette démarche est évalué à 11.800 €,

Considérant la possibilité de solliciter une subvention auprès de la Caisse des Dépôts, gestionnaire du Fonds National de Prévention de la CNRACL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la démarche de prévention des risques afin d'élaborer le document unique et sollicite une subvention auprès de la Caisse des Dépôts, gestionnaire du Fonds National de Prévention de la CNRACL.

2010/61 Mise à disposition d'une salle municipale pour les obsèques civiles

Le Conseil Municipal,

Appelé à délibérer sur la mise à disposition gratuite d'une salle communale afin que des rassemblements et cérémonies puissent être organisés dans des conditions normales de confort et de dignité lors d'obsèques civiles, Après avoir pris connaissance du projet de règlement de cette mise à disposition,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de mettre à disposition gratuitement une salle communale afin que des rassemblements et cérémonies puissent être organisés dans des conditions normales de confort et de dignité lors d'obsèques civiles et approuve le règlement de cette mise à disposition.

2010/62 Remboursement d'une taxe foncière à la SA CINERGIE

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération en date du 11 juillet 2010 autorisant la signature d'un bail emphytéotique et d'une convention de mise à disposition de terrain avec la SA CINERGIE pour la construction d'un Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes,

Considérant que la taxe foncière sur les propriétés bâties, acquittée par la SA CINERGIE doit être remboursée à cette dernière par la commune, toujours propriétaire du terrain,

Considérant que la part de cette taxe représentant la taxe d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères peut être récupérée par la commune auprès de l'EHPAD,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de rembourser à la SA CINERGIE la somme de 14.862,40 € au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de facturer à l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes la somme de 3.109 € correspondant à la taxe d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères.

La séance a été levée à vingt et une heures vingt cinq.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Henri LAMBERT

Anne CLEMENT-THIMEL

Sylvie DUBOIS

Gérard GOUSSEAU

Annie GRIZON

Jean-Marc SORNIN

Marie-Paule RENOU-MIGNIEN

Michel PLANCHE

François AUBIN

Annie GOUJAT

Serge COMTE

Bénédicte BECONNIER

Didier PRIVE

Jean-Luc GRATECAP

Martine HERAULT

Claudine VAN MELCKEBEKE

Sylvie POUVREAU

Rodolphe CHAVIGNAY

Fabienne JARRIAULT

Magali LARGE

Gaston BERITAULT

Philippe DURIEUX

Valérie VAQUETTE

Florence TAVEAU